A LA DIÈTE DE VARSOVIE

Une déclaration de M. Beck sur la politique étrangère de la POLOGNE

Le ministre des Affaires étrangères affirme que la Société des Nations n'est pas un instrument dirigé contre les puissances totalitaires ; mais il ne faut pas, dit-il, que certains Etats seulement soient soumis aux obligations du pacte

M. Beck souligne avec satisfaction « le resserrement des relations avec les pays alliés »

Varsovie, 10 janvier. — M. Beck, ministre des Affaires étrangères, a fait lundi matin, un exposé sur la situation internationale devant la Commission des Affaires étrangères de la Diète.

Le ministre a caractérisé la période des dernières années comme une période de transformations fondamentales dans la politique internationale marquée par un ébranlement des méthodes employées jusqu'à présent. La position des affaires polonaises offre une image plus claire, grâce, précisément, à ce que les problèmes qui intéressent la Pologne ont été étudiés sans tenir compte des contingences.

Le ministre a ensuite évoqué le resserrement des alliances polono-roumaine et franco-polonaise:

« Tout cela marque le resserrement, dans la plus grande mesure possible, des relations avec les pays alliés, tandis que l'atmosphère qui entourait ces visites et la plus vive réaction des larges couches de l'opinion publique nous présentent le mieux l'ambiance des relations existant à l'heure actuelle et, en même temps, d'heureuses perspectives pour l'avenir. »

Passant ensuite en revue les relations de la Pologne avec divers Etats, le ministre a insisté sur le renforcement de l'accord polono-allemand, sur les bonnes relations de la Pologne avec les Soviets, avec les Etats riverains de la Baltique, etc... Il a constaté que l'aggravation de la crise internationale n'a affecté en rien la politique polonaise.

En ce qui concerne la S.D.N., il estime que la pratique a prouvé que l'application intégrale du Pacte est au-dessus de ses possibilités et affirme qu'on observe en même temps une recrudescence des passions doctrinaires tendant à imposer à la Ligue des tâches de plus en plus ardues. M. Beck pense qu'il n'est plus possible que certains Etats seulement supportent les devoirs découlant du Pacte et que la S.D.N. ne saurait devenir un bloc dressé contre d'autres blocs.

Il s'est élevé enfin contre la tendance destinée à considérer la S.D.N. comme un instrument dirigé contre les Etats totalitaires et a fait toutes réserves sur la manière d'agir consistant à suggérer à la S.D.N. des décisions prises par des groupes d'Etats en dehors d'elle.

La préparation d'un nouveau statut du travail

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« 2° Que ces consultations ne sauraient aucunement porter sur des réformes de structure ou touchant aux principes fondamentaux de la liberté et de propriété qui dépassent la compétence des organisations professionnelles. »

M. Gignoux est reçu par M. Camille Chautemps

M. C.-J. Gignoux a porté à 19 h., à la présidence du Conseil, la réponse de la Confédération générale du patronat français.

La conférence entre M. Camille Chautemps et M. Gignoux s'est terminée après 20 heures.

A sa sortie, le président de la C.G.P.F. s'est borné à déclarer qu'il était venu apporter au président du Conseil l'ordre du jour voté par la C.G.P.F.

Il a, toutefois, tenu à préciser que la C.G.P.F. demandait également la convocation de tous les syndicats patronaux et ouvriers.

Suivant les renseignements recueillis, il ne semble pas que les réserves contenues dans la motion de la C.G.P.F. puissent être de nature à modifier les intentions du gouvernement en ce qui concerne la réunion, prévue pour mercredi, des représentants patronaux et ouvriers.

Un projet de loi sera déposé jeudi, à la Chambre

D'autre part, le président du Conseil, qui fera part au Conseil des ministres de la conversation qu'il a eue avec M. Gignoux, déposera jeudi prochain, sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif à la nouvelle organisation du statut du travail.

Une lettre du Comité d'entente du Syndicalisme professionnel au président du Conseil

Le Comité d'entente du syndicalisme professionnel indépendant a adressé une lettre au président du Conseil pour lui demander de bien vouloir convoquer deux délégués de son Comité pour participer aux débats qui doivent avoir lieu mercredi à l'Hôtel Matignon.

« Nous pensons, en effet, dit notamment cette lettre, que le Comité d'Entente, groupant par centaines de milliers des techniciens, employés, ouvriers, dont l'action syndicale s'est toujours exercée dans le cadre des lois pour la défense des intérêts professionnels ce leurs adhérents, apportera à cette discussion un élément de conciliation utile. »

M. Jouhaux déclare que seule la C.G.T. est qualifiée pour discuter au nom de la classe ouvrière

Paris, 10 janvier. — Les employés de banque et de Bourse se sont réunis lundi. Après divers discours, M. Jouhaux monta à la tribune et déclara notamment:

« Il est bien certain que si nous acceptions le texte de la réponse de la C.G.P.F., tel qu'il vient d'être envoyé au président du Conseil, ce serait exclure de nos discussions la question des conditions d'embauche et de licenciement. Pour nous, c'est un point capital et nous ne voulons pas que ces manœuvres se poursuivent. En ce qui concerne les syndicats professionnels, nous ne sommes pas assez naïfs pour les admettre dans nos discussions. Seule, la C.G.T., par son nombre et sa force, est qualifiée pour discuter au nom de la classe ouvrière. Si nous ne parvenons pas à passer des accords, si le gouvernement ne remédie pas à la carence patronale, nous ferons alors appel à notre action. »

Les employés communaux demandent à bénéficier des lois sociales

Dès qu'elle eut connaissance du projet d'institution d'un statut moderne du travail, l'Association générale des secrétaires, employés de mairie, agents et ouvriers communaux de France et des colonies est intervenue auprès de M. Camille Chautemps. Elle rappelle que les employés communaux ne sont régis ni par les lois et règlement relatifs aux fonctionnaires, ni par les dispositions du code du travail. De ce fait, le personnel communal est constamment évincé des améliorations apportées aux conditions d'existence de l'ensemble des salariés de France.

En dépit des instructions bienveillantes du gouvernement, la grande majorité des employés communaux ne bénéficient ni des congés payés, ni de la semaine de 40 heures, ni même, dans beaucoup de communes, du repos hebdomadaire. L'Association générale demande donc au président du Conseil que, dans le statut en préparation, un chapitre soit prévu pour fixer la situation des employés communaux dans le cadre des lois sociales.

Face à face avec Weidmann Colette Tricot n'est plus aussi affirmative

Versailles, 10 janvier. — Colette Tricot et Weidmann ont été longuement confrontés lundi après-midi au Palais de justice de Versailles.

Weidmann a déclaré qu'il n'avait jamais blessé Colette Tricot d'un coup de revolver, n'ayant, on le comprend aisément, a-t-il dit, aucune raison d'attirer l'attention des voisins.

Colette Tricot revint alors sur sa déclaration, affirmant seulement qu'elle ne savait pas qui l'avait blessée, mais que le tueur était seul ce jour-là, à la villa et que ne pouvait être que lui.

Weidmann précisa qu'après le meurtre de Jean de Koven, il s'était mis d'accord avec Million, qui ignorait l'assassinat, et Colette Tricot, pour aller réclamer une rançon à la tante de l'artiste américaine. Ils prirent dans ce dessein un taxi boulevard Saint-Germain.

Colette Tricot déclara qu'elle ignorait le but de cette visite.

Weidmann affirma n'avoir jamais menacé Colette Tricot comme elle le prétend.

Mardi Colette Tricot sera confrontée avec son ami, Roger Million.

LA CONFÉRENCE ITALO-AUSTRO-HONGROISE A BUDAPEST

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

A 19 h., la présidence du Conseil a donné le communiqué suivant :

« La conférence des représentants des Etats signataires des protocoles de Rome s'est réunie à 17 h. Y assistaient : MM. le chancelier Schuschnigg et Guido Schmidt, pour l'Autriche ; le comte Ciano pour l'Italie ; le ministre président Daranyi et le ministre des Affaires étrangères Kanya, pour la Hongrie. Les entretiens ont duré jusqu'à 20 h. Les délibérations se poursuivront mardi à midi, conformément au programme prévu. »

Il semble dès à présent que les négociateurs se sont heurtés à un certain nombre de difficultés. La Hongrie et l'Autriche semblent peu disposées à joindre l'Italie dans un front idéologique et à compromettre par des manifestations leurs bonnes relations avec les grandes puissances occidentales. Il semble, d'autre part, difficile de trouver du côté italien, une contre-partie qui soit de nature à satisfaire l'Autriche et la Hongrie.

LA QUESTION DES SALAIRES DANS L'INDUSTRIE TEXTILE RÉGIONALE

Aujourd'hui, une délégation ouvrière se rend à la présidence du Conseil pour réclamer l'application de la sentence par tous les organismes patronaux

Ainsi que nous l'avons relaté hier, la sentence du surarbitre a été acceptée par le groupement patronal interprofessionnel (section textile) et les syndicats cégétistes ; les syndicats libres avaient déjà fait connaître une décision identique.

Cependant, la Commission intersyndicale de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing, ne semble pas avoir encore modifié sa position qui est d'ignorer et la procédure suivie et la sentence surarbitrale.

Aujourd'hui, à 15 h. 30, seront reçus à la Présidence du Conseil, les représentants des syndicats libres et cégétistes du textile, respectivement conduits par MM. Blain et Dumoulin.

Ils demanderont à M. Chautemps de prendre les mesures nécessaires pour que la sentence surarbitrale soit appliquée par tous les organismes patronaux du textile de notre région.

Une note du Parti populaire français

D'une note que nous fait parvenir la Fédération du Nord, du Parti populaire français, nous extrayons les passages suivants :

Le parti populaire français est pour l'augmentation des salaires contenue dans la sentence arbitrale, comme il sera toujours pour les revendications raisonnables de la masse ouvrière.

Mais il se dresse résolument contre les manœuvres communistes qui mettent en jeu l'existence même des entreprises et poussent le pays au désordre social, dans lequel toute amélioration des conditions d'existence des ouvriers est impossible ».

LES CONFLITS SOCIAUX

Aux usines Goodrich

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Paris, 10 janvier. — Le travail a repris lundi matin, aux usines Goodrich, à Colombes. Cependant, l'usine aux feux rallumés tourne en ralenti. Elle ne tournera pas à plein rendement avant une quinzaine de jours, des étapes successives étant nécessaires à la mise en marche normale des fours dans les ateliers de fabrication.

Cinq cents ouvriers environ des usines Goodrich, ceux qui attendent leur convocation pour reprendre le travail, ont assisté à une réunion au Gymnase municipal d'Argenteuil. Un délégué du Comité de grève a fait un exposé sur les conditions de reprise du travail.

L'orateur, évoquant le cas de l'ouvrier Rivinoff, cause de la grève, a annoncé que le Syndicat des produits chimiques allait demander aux pouvoirs publics qu'il soit embauché dans une usine nationalisée.

Le personnel des tramways de Lille va-t-il faire grève pour protester contre le licenciement de 92 employés?

Nous avons relaté, hier, le conflit surgi entre la Compagnie des tramways de Lille et de sa banlieue et son personnel à cause du licenciement par cette compagnie de 92 de ses agents.

Le Conseil d'administration du syndicat du personnel se prononce pour la grève

A la suite de cette lettre, le Syndicat ouvrier cégétiste des tramways et autobus de Lille et sa banlieue a publié un communiqué exprimant « l'étonnement indigné que lui inspire la décision de la Compagnie des tramways et rappelant qu'un arbitrage étant en cours, — procédure acceptée par le syndicat cégétiste ouvrier, à condition qu'aucun licenciement ne fut effectué — la Compagnie des tramways n'a pas à prendre de dispositions, pour éviter des charges encore existantes, puisque la sentence de l'arbitre n'est pas connue ».

Réuni lundi à 18 h. 30, le conseil d'administration du syndicat, après une assez longue discussion, s'est prononcé pour la grève et a décidé de provoquer une assemblée générale jeudi ou vendredi à la Bourse du Travail.

Au cours de cette assemblée, le Comité mettra le personnel au courant de la situation du conflit et lui demandera probablement par vote de vote s'il s'oppose à la grève ou s'il ratifie la décision prise lundi soir.

Le point de vue de l'administration municipale

La Mairie de Lille communique une note dans laquelle elle marque son étonnement de la décision de la Compagnie des Tramways Electriques de Lille, de licencier 92 de ses agents à partir du 24 janvier, étonnement d'autant plus justifié, déclare-t-elle, que les parties, réunies en commission paritaire tripartite le 27 décembre, s'étaient trouvées d'accord pour décider que la question des licenciements éventuels, ne serait posée qu'après une sentence d'arbitrage, qui devait intervenir.

L'administration municipale a donc décidé de maintenir la position prise par elle, à savoir :

a) De refuser son agrément à toute augmentation de tarifs, sans que soit simultanément résolue la question de l'unification des classes ;

b) De confirmer que la situation du budget municipal ne permet pas d'étendre la garantie financière accordée en mars 1937, au moment de la mise en application de la semaine de 40 heures aux agents de la T.E.L.B.

Les délégués des grévistes des usines Lemaire et Dillies et Senneville, de Roubaix se rendent aujourd'hui à la réunion de la commission de conciliation

A la suite d'une réunion qui s'est tenue au siège du syndicat cégétiste textile, à Roubaix, un ordre du jour a été voté à l'unanimité, confirmant la décision des grévistes d'envoyer une délégation à la réunion de la commission de conciliation, qui aura lieu ce mardi 11 janvier.

L'arbitrage dans la métallurgie et l'industrie du caoutchouc de Roubaix-Tourcoing

A la suite de la réunion de la commission de conciliation qui s'est tenue samedi à la Préfecture du Nord et qui a notamment étudié la question de la métallurgie et des produits chimiques de Roubaix-Tourcoing en matière de salaires, les syndicats libres de la métallurgie et des produits chimiques ont désigné comme arbitre ouvrier M. Botton, secrétaire de la Fédération française des Syndicats de la métallurgie (C.F.T.C.).

La sentence arbitrale dans le conflit survenu entre la Chambre des assureurs de l'arrondissement de Lille et la Chambre syndicale des employés

Voici les conclusions de la sentence arbitrale rendue par M. Jean Escarra, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, pour résoudre deux conflits survenus entre la Chambre des Assureurs de l'arrondissement de Lille et la Chambre syndicale des Employés de la région lilloise :

La loi du 24 juin 1936, modifiant et complétant la section IV bis du Titre II du livre 1er du Code du Travail : « De la convention collective de travail », est applicable aux rapports des agents généraux d'assurances avec leur personnel.

Dans le mois qui suivra le prononcé de la présente décision, les représentants de la Chambre des assureurs de l'arrondissement de Lille se mettront en rapport avec les représentants des employés en vue de l'élaboration et de la conclusion d'une convention collective de travail, dans laquelle il devra être expressément tenu compte, de la manière la plus équitable, de la situation particulière des agents généraux d'assurances.

Les salaires figurant au barème de juin 1937 sont majorés dès à présent de 12 %.

Les employeurs verseront à la Caisse de compensation à laquelle ils appartiennent, le supplément de cotisation nécessaire pour que le taux des allocations familiales soit porté à :

50 frs par mois pour le premier enfant (somme portée à 70 frs dans le cas de la mère restant au foyer).

120 frs par mois pour le 2e enfant (somme portée à 150 frs dans le cas de la mère restant au foyer).

240 frs par mois pour le 3e enfant (somme portée à 280 frs dans le cas de la mère restant au foyer).

L'allocation par enfant à partir du quatrième demeurant fixée à 150 frs par mois, sans distinction entre le cas où la mère travaille au dehors et celui où elle reste au foyer.

Les dispositions prévues aux articles 4 et 5 ci-dessus auront effet rétroactif à compter du 1er décembre 1937.

Les rappels de salaires dûs par suite de l'effet rétroactif de la présente décision seront payés au personnel en deux fois les 31 décembre 1937 et 31 janvier 1938.

Les grévistes de l'entreprise de reconstruction des quais de Boulogne-sur-Mer s'opposent à la reprise du travail

La grève de l'entreprise chargée de la reconstruction des quais de Boulogne-sur-Mer continue. Les entrepreneurs, estimant qu'il y avait rupture du contrat, avaient procédé à l'embauchage de nouveaux ouvriers, pour remplacer les cent grévistes.

Lundi matin, les nouveaux ouvriers se présentèrent aux chantiers pour prendre le travail. Les grévistes firent irruption à ce moment, enlevèrent les pelles et les pioches qui avaient été remises aux ouvriers et expulsèrent ceux-ci. Les piquets de grève furent ensuite placés devant les chantiers des quais Liane, Gambetta et du bassin à flot. De ce fait, le travail n'a pu être repris aujourd'hui.

Le sous-préfet de Boulogne a avisé les ministères des Travaux publics et de l'Intérieur. Un service d'ordre est exercé par la police locale.

La police fait évacuer un entrepôt parisien

Paris, 10 janvier. — Des incidents sans gravité se sont produits dimanche soir, entre grévistes devant le primistère parisien, à Charenton. Lundi matin, en attendant la solution du conflit, la police a fait évacuer l'établissement qui avait été occupé.

Le conflit sino-japonais

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le ministre des Chemins de fer s'est déclaré en faveur d'une politique plus modérée, d'une politique d'attente.

Selon « L'Asahi », en fin de compte, les ministres et l'état-major se sont mis d'accord sur ce point que le Japon ne pouvait faire qu'une seule chose: continuer les hostilités commencées en Chine jusqu'à la suppression du régime actuel, et cela tant que l'administration de Tchang-Kaï-Chek n'aura pas montré qu'elle désirait avec sincérité un accord pouvant permettre une paix de longue durée.

Une conférence impériale, la première du règne actuel, se tiendra mardi pour entériner les décisions prises.

Le gouvernement français protestera contre le bombardement de la mission catholique française de Nan-Ning

Paris, 10 janvier. — Le gouvernement français protesterait auprès du gouvernement nippon contre le bombardement par les avions japonais des bâtiments de la mission catholique française de Nan-Ning, capitale du Kouang-Si, au cours duquel un religieux a été tué et un autre blessé.

Les Japonais occupent le port de Tsing-Tao

Tsing-Tao, 10 janvier. — Les Japonais ont occupé lundi le port de Tsing-Tao.

D'autre part, on mande de Tsinan que les Japonais ont occupé, le 8 janvier, la vie de Tsing Tohéou, la seconde ville du Chantoung.

DERNIÈRE HEURE

Apres la réception du clergé italien par M. Mussolini

L'IMPRESSION AU VATICAN

Cité-du-Vatican, 10 janvier. — La réception de soixante évêques et de deux mille prêtres qui eut lieu dimanche au Palais de Venise, et au cours de laquelle une motion de vibrant patriotisme fut présentée par le clergé italien au chef du gouvernement fasciste, a suscité un vif intérêt au Vatican.

Toutefois, dans les milieux autorisés, on déclare que le Saint-Siège est absolument étranger à cette manifestation politique et qu'en particulier, les paroles prononcées par l'archevêque d'Udine au nom de ses confrères, proclamant la volonté du clergé italien de collaborer étroitement à l'œuvre du Duce, n'engagent que sa propre responsabilité et celle des membres du clergé presents à la cérémonie.

L' « Osservatore Romano » rend compte des discours échangés, mais sous une forme à la fois objective et atténuée.

Au contraire, certains porte-parole, souvent bien informés mais nullement officiels, assurent que la cérémonie a été suivie au Vatican avec satisfaction.

Les attentats de l'Etoile à Paris

Les aveux de Locuty arrêté à Clermont-Ferrand

Paris, 10 janvier. — C'est après de longues et difficiles enquêtes que la Sûreté nationale est parvenue à établir que les explosions de l'Etoile auraient été commises par trois personnes, appartenant vraisemblablement au « C.S.A.R. ».

Le commissaire Jobart, qui dirigeait les recherches, était convaincu que les auteurs en étaient :

1° Méténier, cet ingénieur de Chamalliéres, dans la banlieue de Clermont-Ferrand.

2° Un individu désigné sous le prénom de Léon. L'inspecteur Pascau l'identifia comme étant le concierge de la rue Ampère, Léon Maçon, qui avait été désigné pour garder le centre de radiesthésie de la rue Ampère et avait participé à la construction de la prison à otages de Rueil.

Bavard, il fut jugé compromettant et expédié en Espagne, sur l'ordre de Méténier, qui semble le véritable organisateur du double attentat.

Enfin, un troisième personnage était recherché, mais on n'avait aucun renseignement sur sa personnalité.

Or ce mystère s'est brusquement éclairci lundi matin à la brigade mobile de Clermont-Ferrand où le nommé Pierre Locuty, employé dans une usine de pneumatiques et docteur es sciences était entendu comme témoin pour préciser son rôle au « C. S. A. R. ».

Pressé de questions, Locuty avoua qu'il avait personnellement apporté rue de Presbourg, sur les indications de Méténier, l'explosif qui fit sauter l'immeuble.

Il déclara qu'il fut convoqué par téléphone à Paris, par Méténier, avec qui il dîna, en compagnie d'un inconnu, qu'il dit âgé de 35 ans environ, de forte corpulence et mesurant environ 1 m. 70. Ils avaient auparavant pris l'apéritif au Café de la Paix et furent rejoints chez Drouant, où ils achevaient de déjeuner, par une jeune fille blonde, d'une vingtaine d'années.

Locuty fut conduit dans plusieurs immeubles et, dans l'un, il trouva un personnage qui'l dit être M. Moreau de la Meuse, lequel lui dit, ainsi qu'à ses compagnons, qu'il fallait faire sauter une maison à l'aide de deux bombes préparées par eux, pesant 6 kilos chacune et enfermées dans des sachets en forme de saucissons, munies d'un système d'horlogerie relié à une pile sèche. Un détonateur était préparé, relié à un même système.

M. Méténier clous les caisses. Locuty régla l'un des dispositifs d'horlogerie.

Ensuite, il fut conduit par Métenier, au siége de la C.G.P.F., où il déposa le paquet en disant qu'il était destiné à ce groupement.

La voiture de Méténier ne l'attendait plus et il prit le métro pour gagner la gare de Lyon et repartir à Clermont.

Locuty souligna qu'il avait déposé le colis sans le moindre déguisement et que Métenier lui avait formellement déclaré que l'explosion ne ferait aucune victime.

Aujourd'hui, la Chambre élit son bureau

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Il se confirme que M. Edouard Herriot, président sortant, n'aura pas de concurrent, non plus que les trois questeurs, MM. Ed. Barthe, Hubert Rougerr et Perfetti. Mais il y aura compétition pour l'un des postes de vice-président. M. Louis Aubert, député de la Vendée, isolé, apparenté au groupe radical-socialiste, a annoncé, en effet, qu'il maintenait sa candidature contre celle de M. Jacques Duclos, vice-président sortant, qui représente au bureau le groupe du parti communiste, ce dernier étant le troisième en importance de la Chambre, puisqu'il compte 73 adhérents.

La réunion des bureaux des groupes chargée de préparer l'élection et de prévoir la répartition des postes à pourvoir, en fonction, précisément, de l'importance numérique des formations politiques, sera tenue de proposer le maintien de la candidature d'un représentant du groupe communiste, c'est-à-dire M. Jacques Duclos.

D'autre part, le groupe de la Gauche démocratique radicale indépendante, qui comprend, avec les apparentés, une quarantaine de membres, et qui, depuis le mois de juin 1936, n'est pas représenté au Bureau de la Chambre, réclamera à la réunion des bureaux des groupes, un fauteuil de vice-président et un siège de secrétaire. Il désignera à cet effet, auparavant, deux de ses membres.

De son côté, le groupe des républicains de gauche et des radicaux indépendants se réunira aussi dans la matinée pour désigner son nouveau représentant à la vice-présidence. Il avait été convenu, en effet, au début de la législature, que M. Léon Baréty, du vice-président en juin 1936 et réélu en janvier 1937, se retirerait, au début de 1938, au profit d'un de ses collègues. Le choix du groupe paraît devoir se porter sur M. Louis Rollin, député de la Seine.

Par ailleurs, la Fédération républicaine, qui, sans l'avoir demandé, avait obtenu, en juin 1936, un fauteuil de vice-président, attribué à M. Ed. Soulier, éloigné depuis plus d'un an du Palais-Bourbon, par la maladie, semble décidée à abandonner ce poste à un autre groupe de la minorité.

EN ESPAGNE

Les nationalistes restent maîtres de la situation à Téruel

Saragosse, 10 janvier. — D'un des envoyés spéciaux d'Havas :

Du petit jour à la tombée de la nuit, dimanche, à Teruel, les républicains ont lancé cinq attaques contre la côte récemment conquise par les nationalistes. Ces derniers estiment à environ 10.000 hommes le nombre des assaillants qu'ils ont repoussés en leur infligeant de très lourdes pertes.

L'acharnement des républicains s'explique : La côte étant l'un des pivots qui commandent la ville de Teruel.

Du côté de Villastar, les attaques gouvernementales ont été repoussées de même. Malgré le gros effort des adversaires, les nationalistes restent partout maîtres de la situation. On dirait que les gouvernementaux essaient coûte que coûte d'empêcher la tenaille nationaliste de se refermer sur eux.

Le sous-comité de non-intervention se réunit aujourd'hui

Londres, 10 janvier. — Le sous-comité de non-intervention qui se réunira mardi aura pour tâche d'étudier un projet de résolution qui lui sera soumis et qui contiendra les conclusions des comités techniques constitués pour rapporter sur les trois principaux problèmes : Contrôle, retrait des volontaires, belligérants.

Il semble que l'unanimité n'ait d'ailleurs pas été réalisée sur tous ces points au sein des comités techniques et les divergences de vues qui sont apparues, seront certainement reflétées dans le projet.

Comment le cargo marseillais « Guaruja » a-t-il pu s'échouer près d'Almeria ?

Marseille, 10 janvier. — Le journal « Marseille Matin » publie un article consacré aux bruits qui circulent sur le sort du cargo « Guaruja » échoué près d'Alméria. Dans les milieux maritimes, trois hypothèses sont envisagées:

1° Le cargo s'est échoué par suite d'une erreur de route due à la brume, aux courants, etc... Cette hypothèse apparaît improbable, car son capitaine est très expérimenté et, en outre, cela n'explique pas pourquoi le navire n'a envoyé aucun S.O.S.

2° Le « Guaruja » aurait été attaqué ou arraisonné et dirigé sous menace d'être coulé vers un port espagnol. Cela explique l'absence de S.O.S. et de nouvelles. En outre, le navire qui allait de Gênes vers Dakar et l'Amérique du Sud était chargé de marchandises abondantes. Les rouges espagnols auraient donc pu l'attaquer et, sous prétexte de le soupçonner de se diriger d'Italie vers un port nationaliste s'emparer de sa cargaison.

3° Selon certaines rumeurs, la cellule communiste à bord aurait suscité une révolte à bord pour livrer le « Guaruja » aux communistes et anarchistes espagnols. Mais jusqu'à plus ample informé, on se refuse à croire à une telle aberration chez des marins français.

L'affaire va-t-elle être évoquée à la Chambre ?

Marseille, 10 janvier. — M. André Daher, député des Bouches-du-Rhône, a adressé au ministre des Affaires étrangères, une lettre dans laquelle il exprime son étonnement que les familles des membres de l'équipage du « Guaruja » soient encore, huit jours après que le navire s'est échoué près d'Almera, sans nouvelles des blessés. M. Daher demande au ministre, si les renseignements désirés existent, de bien vouloir les lui télégraphier dès réception de sa dépêche.

« Dans le cas où, ajoute M. Daher, vous ne croiriez pas devoir me renseigner, j'ai l'honneur de vous informer que je déposerais dès mardi, une demande d'interpellation à ce sujet. »

UN AVION MILITAIRE S'ÉCRASE EN ARGENTINE

Le fils du président Justo est au nombre des victimes

Montevideo, 10 janvier. — Un avion militaire argentin s'est écrasé près de Gomensoro.

Les sept occupants ont été tués. Parmi les victimes se trouvent le colonel Schweizer, chef de la maison militaire du président Justo ; trois aides de camp du président, et M. Edouard Justo, fils du président de la République.

Dix-neuf cas de diphtérie dans un hôpital, en Angleterre

Londres, 10 janvier. — Dix-neuf cas de diphtérie ont été signalés à l'hôpital du Roi Edouard VII, à Windsor. Les deux cents malades qui y sont soignés, les médecins et le personnel sont en quarantaine et demeureront isolés pendant une période minimum de trois semaines.

Un autre hôpital, celui de la Princesse Béatrice, à Earls Court Londres, a aussi fermé ses portes, l'une des infirmières ayant contracté une paratyphoïde. Vingt médecins, les infirmières et les malades sont en quarantaine.

CHANGES A L'ÉTRANGER

Londres: sur Paris, 147,50; sur Bruxelles, 29,455; Esc. hors Banque, 0 9/16; Prêt à court terme, 0 1/2.

New-York: sur Paris, 330 5/16; sur Londres et Cab. Transf., 500,31; sur Bruxelles, 16,99.

SUCRES. — Cuba. — Prompte livraison, 320. — A terme: sur janvier, 326/27; mars, 328/29; mai, 330/31; juillet, 331/32; septembre, 333/34; novembre et décembre, inactés. — Ventes: 3.000 tonnes.

SI VOTRE MAISON N'EST PAS A VOTRE GOUT, CHERCHEZ-EN UNE AUTRE PAR LES ANNONCES DU *JOURNAL DE ROUBAIX*.

Dernières nouvelles sportives

FOOTBALL-ASSOCIATION

La Coupe de France et le prochain match France-Belgique

Paris, 10 janvier. — La Commission de la Coupe de France de football a désigné les terrains sur lesquels seraient disputés les trois matches nuls des seizièmes de finales de la Coupe.

Jeudi 13 janvier: Dieppe contre Antibes à Lyon; Longwy contre Lille, à Charleville.

Dimanche 16 janvier: Calais contre Béthune, à Dunkerque.

M. Gaston Barreau, sélectionneur unique de l'équipe de France de football a décidé d'autre part d'organiser une réunion d'entraînement pour les deux équipes de France A et B en vue notamment du match France-Belgique, qui se déroulera le 30 janvier à Paris.

A cet effet, des convocations ont été adressées aux joueurs suivants:

Equipe A. — Di Lorto, Cazenave, Mattler, de Sochaux; Bourbotte (Fives), Fosset (Metz), Courtois (Sochaux), Heisserer (Strasbourg), Nicolas (Rouen) et Veinante (Racing-Club de Paris).

Equipe B. — Gonzalès (Red Star), Bordier (Rennes), Jasseron (Le Havre), Povoloky (Le Havre), Marchal (Metz), Mérasse (Fives), Lacombre (Le Havre), Ignace (Valenciennes), Bigot (Lille), Aznar (Marseille), Klein (Nancy), Luddens (Excelsior Roubaix), Llense et Franqués (Sète).

BOXE

Marcel Lauriot bat l'Anglais Franck Hough

Londres, 10 janvier. — Marcel Lauriot, champion français de boxe, catégorie poids moyens, a été déclaré vainqueur dans un match disputé à l'Aert Courts, son adversaire, l'Anglais Franck Hough, ayant été disqualifié pour coup bas au deuxième round.

Thil rencontrera-t-il Apostoli dans un match-revanche?

New-York, 10 janvier. — M. Larry Shite, manager de Fred Apostoli a déclaré que le boxeur américain désirait vivement se rendre à Paris pour disputer un match-revanche avec Marcel Thil.

CATCH AS CATCH CAN

Savoldi bat Dan Koloff

Rigoulot bat Sparks

Paris, 10 janvier. — Lundi soir, au Palais des Sports, l'Italo-Américain José Savoldi a battu le Bulgare Dan Koloff, champion d'Europe poids lourd, en remportant la première manche et la belle.

Combats préliminaires:

Kramavine et Ghevaert font match nul. Martinon (Danois) tombe Kostantinoff (Bulgare) en 18 minutes 20.

Charles Rigoulot qui avait été blessé au cours de son récent match contre Dan Koloff, a effectué sa rentrée et a battu l'Américain Al Sparks en 21 minutes 59 secondes par une ceinture avant.

HIPPISME

Hier, à Vincennes

Prix de Florac (attelé, 12.000 fr., 2.600 m.); 7 partants. — 1. Mayo (R. C. Simonard); 2 Mondeville (E. Picard). — Non placés: Mesnil, Mon Jojo, Magellan, Moulla. — Mutuel: 21.50, 6.00, 5.50.

Prix de Marvejols (monté, 11.000 fr., 2.250 mètres); 14 partants. — 1. Leda VI (R. C. Simonard); 2. Harreta (Larson); 3. Kadore (E. Picard). — Non placés: Liane du Vaumicel, Képi d'Or, Kolette, Kravy, Le Chevalier des Touches, Kolinski, Lais, Kalcoolaire, L'Ormeau, La Nivernaise. — Mutuel: 36.00, 15.50, 42.50, 28.00.

Prix de Gaillac (attelé, 17.000 fr., 2.600 m.); 12 partants. — 1. L'Amazone B (Vanlandeghem); 2. Lex K (P. Forcinal); 3. Lignan (Roussel). — Non placés: Laurier, Lillum, Louly II, Les Bluets, Lutin Sans Suite, La Madone, Le Kid, Lutteur 4, Liban. — Mutuel: 17.50, 8.50, 20.00, 11.50.

Prix des Loches (monté, 20.000 fr., 2.800 mètres); 11 partants. — 1. Kodack (Libert); 2. Jaux D (Bastien); 3. Jujube (Lefebvre). — Non placés: Kham, Kadoura, Korrigan, Juin 5, Kara, Jina Port, Josaphat. — Mutuel: 25.50, 8.00 ,11.50, 6.50.

Prix de Gournay-en-Bray (attelé, 30.000 francs, 2.825 m.); 9 partants. — 1. Kade D (Dumontier); 2. Jersey (Chyriscos); 3. Keyd (R. C. Maillard). — Non placés: Kelbia, Jasmin VII, Juniperus, Jacky 5. — Mutuel: 14.50, 6.00, 6.50, 8.00.

Prix de Mende (monté, 12.000 fr., 2.600 mètres); 10 partants. — 1. Magneux (Periberg); 2. Manille II (Libeert); 3. Miss Pinel (E. Picard). — Non placés: Ma Taupe, Moscatelle, Monaco II, Mikado, Mercredi, Mauluis, Torquatus, Mirage. — Mutuel: 13.00, 7.50, 8.50, 9.50).

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 10 janvier

Importations: 2.668 balles. — Américain: hausse, 3; Brésilien: hausse, 3; Egyptien: sakellaridis, baisse, 1; upper, hausse, 2.

	New-Orléans		New-York	
Terme	Préc.	Jour	Préc.	Jour
Disponible ...	8.73	8.82	8.59	8.60
Janvier	8.53	8.60	8.45	8.53
Février	—.—	—.—	8.46	8.56
Mars	8.63	8.72	8.50	8.60
Avril	—.—	—.—	8.52	8.62
Mai	8.71	8.79	8.56	8.66
Juin	—.—	—.—	8.59	8.69
Juillet	8.76	8.87	8.64	8.73
Août	—.—	—.—	8.65	8.75
Septembre ...	—.—	—.—	8.67	8.77
Octobre	8.82	8.91	8.70	8.81
Novembre ...	—.—	—.—	8.71	8.81
Décembre	8.87	8.95	8.72	8.87

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 2.000; aux ports du Golfe, 22.000; aux ports du Pacifique, 26.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 5.000; France et Continent, 12.000; Japon et Chine, 21.000.

Revue du marché de New-York

New-York, 10 janvier. — Les opérations en Bourse étaient légèrement ralenties lundi par des prises de bénéfices; mais, la tendance étant franchement optimiste, le mouvement d'avance prenait de l'ampleur sous l'impulsion des valeurs dites d' « armements ». Les ventes portaient sur 1.830.000 titres.

Au début de la séance, après quelque indécision, le marché s'orientait à la hausse sur un large front. Les sociétés, les industries chimiques et les cuprifères étaient en tête du mouvement. Les cuprifères étaient bien influencées par la hausse des prix domestiques du métal.

Des réalisations réduisaient alors l'avance mais, à midi, une longue liste de valeurs accusait des hausses de fractions à un point.

Au début de l'après-midi, on enregistrait des hausses atteignant trois points sur les industries chimiques, les instruments aratoires, les aciéries, les industrielles et les ferroviaires et les tabacs. A ce moment, on notait tout particulièrement la bonne tenue de Liggett and Myers dans le groupe des tabacs. Toutefois, les propos tenus par M. Lamont Du Pont, devant la Commission sénatoriale du chômage, marquant son peu d'espoir, d'une reprise de « l'embauche » au cours du semestre actuel, produisaient un froid sur le marché.

Les aciéries restaient cependant bien orientées en raison de l'espoir d'une augmentation des dépenses aux fins de réarmement, en même temps que l'on apprenait l'élaboration d'un programme par la Commission maritime prévoyant une dépense de 110.000.000 dollars, pour de nouveaux navires.

Le compartiment aviations était bien achalandé et le compartiment cuprifères favorablement influencé par les achats étrangers et américains basés sur la fermeté du métal.

Les indications d'augmentation de production cette semaine entraînaient un redressement des valeurs d'automobiles.

En dépit de nouvelles réalisations en fin de séance, la clôture était ferme.

Quelques cours de clôture: Anaconda: 28 3/4; Canadian: 7 7/8; General Electrik: 44 5/8; General Motors: